



A la une : Les retraités et les retraites en 2013

Dans l'édition 2015 de son recueil sur « Les retraités et les retraites », la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) rassemble les principales données pour l'année 2013 et dresse un profil complet des retraités et de la composition de leur pension. Nous vous en proposons une synthèse.

Etat des lieux au 31/12/2013

A cette date, 15,6 millions de personnes sont retraitées de droit direct d'au moins 1 régime français de base ou complémentaire. En y ajoutant les personnes qui perçoivent une retraite de droits dérivés (principalement des femmes), tous régimes confondus, on arrive à un total de 16,7 millions de retraités. Le régime général des salariés du privé (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse – CNAV) comprend le plus grand nombre de pensionnés (13,5 millions). Par ailleurs, environ 600 000 personnes bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse leur permettant d'atteindre un niveau minimal de ressources.

En 2013, 758 000 personnes ont liquidé un droit direct de retraite pour la 1^{ère} fois, soit 26% de plus qu'en 2012 (604 000). Cette évolution est le résultat de l'entrée en vigueur, fin 2012, du décret élargissant les conditions d'accès au titre des carrières longues ainsi que du départ massif en retraite de la génération 1952 suite à la réforme de 2010. La combinaison de ces éléments conduit à ce que le taux d'emploi des seniors en France reste inférieur à celui des autres pays de l'Union européenne.

Les niveaux de pension au 31/12/2013

Le montant mensuel moyen de la pension de droits directs, régimes de base et complémentaires confondus, est estimé à 1.306€, en progression de 1,9% par rapport à décembre 2012. En revanche, la pension moyenne de l'AGIRC décroît de 2% en raison d'une trop faible revalorisation.

Malgré l'indexation des pensions individuelles sur les prix, globalement, la pension moyenne des retraités s'accroît au fil des générations en raison du renouvellement de la population des retraités.

Cependant, à durée de carrière égale, les pensions des retraités percevant des pensions de régimes de base différents (retraités « polypensionnés ») sont inférieures de 9% à celles des retraités « unipensionnés ». Il existe également des écarts entre les régimes, dus aux différences de salaires des personnes y cotisant : les pensions sont plus élevées pour les retraités ayant pour régime principal les régimes des professions libérales, de la fonction publique d'Etat et des régimes spéciaux. Elles sont au contraire plus faibles pour les retraités ayant pour régime principal les régimes de la MSA et du RSI.

Quant à l'écart entre la pension des femmes et celle des hommes (-39,5% contre -45,4% en 2008), il ne cesse de baisser en raison d'un taux d'activité des femmes qui progresse et de leur niveau de salaire qui croît du fait de l'augmentation de leur qualification.

Les motivations de départ à la retraite en 2013

L'âge de 60 ans reste l'âge idéal de départ à la retraite pour la moitié des retraités. Mais l'atteinte d'une pension servie à taux plein reste le motif de départ à la retraite le plus important pour 73% des nouveaux retraités. L'atteinte de l'âge légal de départ à la retraite est le motif invoqué par 71% des personnes interrogées et 69% d'entre elles souhaitent profiter de la retraite le plus longtemps possible. Parmi les facteurs liés au travail, 42% des nouveaux retraités évoquent la lassitude et 35% leur état de santé pour justifier leur décision de départ à la retraite, loin devant des projets personnels ou familiaux qui ne sont évoqués que par moins d'1/4 des nouveaux retraités.

Les dépenses vieillesse-survie dans les comptes de la protection sociale en 2013

1^{er} poste de dépenses de la protection sociale représentant 46% de l'ensemble des prestations de protection sociale, les prestations versées en droits directs et indirects atteignent 307,5Md€ en 2013, soit 14,5% du PIB. Elles ont progressé de 2,2% en euros constants après une augmentation de 1,5% en 2012.

Quant aux prestations liées à la perte d'autonomie des personnes âgées, elles s'élèvent à 8,2Md€, en hausse de 0,1% en euros constants après une augmentation de 1,1% en 2012. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représente les 2/3 du montant consacré à la perte d'autonomie.

<http://www.drees.sante.gouv.fr/les-retraites-et-les-retraites-edition-2015,11473.html>

15 juin 2015